



20.3159

**Motion WAK-S.
Smart Restart****Motion CER-E.
Smart Restart**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 04.05.20

Antrag der Mehrheit
Annahme der Motion*Antrag der Minderheit*
(Zanetti Roberto)
Ablehnung der Motion*Proposition de la majorité*
Adopter la motion*Proposition de la minorité*
(Zanetti Roberto)
Rejeter la motion**Präsident** (Stöckli Hans, Präsident): Der Bundesrat beantragt, die Motion anzunehmen.

AB 2020 S 215 / BO 2020 E 215

Levrat Christian (S, FR), pour la commission: Le but du Conseil fédéral, nous l'avons entendu, est de rouvrir l'économie le plus vite possible sans risquer une deuxième vague, qui engendrerait une nouvelle fermeture de l'économie aux conséquences encore plus délétères pour notre pays.

La stratégie du gouvernement se base désormais principalement sur une politique d'endiguement de l'épidémie et un traçage systématique des personnes en contact avec une personne infectée et leur mise en quarantaine obligatoire. Ce traçage n'est toutefois possible que si le nombre de nouveaux cas par jour ne dépasse pas la centaine.

La Commission de l'économie et des redevances comprend et partage les considérations sanitaires du gouvernement. Elle a toutefois exprimé sa préoccupation pour le prix économique très important engendré par chaque semaine supplémentaire de restrictions.

Dans cette perspective, la commission a, par 11 voix contre 2, décidé de déposer une motion identique à la motion 20.3133 déposée par sa commission soeur au Conseil national. Cette motion soutient le plan du Conseil fédéral pour un retour progressif à la normale tout en tenant compte de la situation épidémiologique.

Pour les secteurs qui ne pourront pas reprendre leur activité normalement après le 11 mai, la commission invite le Conseil fédéral à désigner des prestations que ces secteurs pourront malgré tout proposer, par exemple des cours de fitness sur inscription. Les écoles et les structures d'accueil devraient par ailleurs être tenues de reprendre leur activité à cette date au plus tard. Les directives sanitaires ainsi que les concepts de protection doivent s'appliquer.

Selon la majorité de la commission, cette motion est compatible avec la stratégie incrémentale du gouvernement, qui repose sur des concepts de protection sanitaire élaborés par les branches. Elle vise cependant à donner un signal, ainsi qu'une perspective, tant à l'économie qu'à la population. La majorité veut aussi encourager le Conseil fédéral à lever les restrictions aussi vite que la situation sanitaire le permet, quitte à ce que seules certaines activités soient permises pour certaines branches.

Une minorité de la commission est représentée par M. Zanetti.



Zanetti Roberto (S, SO): An sich hätte ich jetzt ein flammendes Plädoyer über ein paar Sprüche halten wollen, die bei der Aussprache mit der Bundespräsidentin gemacht worden sind, über "Führen in der Krise", "Krisenzeiten sind Exekutivzeiten", "Kompetenzen des Bundesrates" usw. Das war für mich ein Grund, zu dieser Motion Nein zu sagen. Ein zweiter Grund war, dass uns Bundesrat Berset anlässlich der Kommissionssitzung in Aussicht gestellt hat, dass der Bundesrat am darauffolgenden Tag eben einen substanziellen Lockerungsschritt machen würde. Das waren für mich zwei Gründe, Nein zu sagen. Die Antwort des Bundesrates, die ich gelesen habe, wäre noch ein dritter Grund. Die Motion ist im Wesentlichen erfüllt.

Eine meiner Maximen ist, dass man in Krisenzeiten dem Bundesrat nicht ins Handwerk pfuschen soll. Wir sind immer noch in der Krise, Sie haben es vorhin gesagt. Konsequenterweise ziehe ich deshalb meinen Antrag zurück, weil der Bundesrat ja sagt, wir sollen der Motion zustimmen. Ich ziehe meinen Antrag zurück, aber möchte Sie daran erinnern, dass man in schwierigen Zeiten eben klare Verantwortlichkeiten und klare Kompetenzen ausscheiden sollte. Wir waren uns ja zu Beginn des Nachmittags einig: Die Kompetenz liegt nach Epidemiengesetz eindeutig beim Bundesrat.

Juillard Charles (M-CEB, JU): J'ai une remarque et une question, qui ne remettent pas en cause les propositions formulées.

On a entendu le président de la commission rappeler qu'il appartenait aux branches de formuler des solutions pour la reprise du travail. Ma remarque est que nous devons essayer de faire valider les solutions de branche par la Confédération avant que celles-ci soient publiées. A quelques reprises, certaines branches qui avaient annoncé avoir trouvé des solutions ont par la suite dû les modifier, car elles n'avaient pas été validées par l'Office fédéral de la santé publique, en particulier.

C'était ma remarque. J'en viens à ma question. On est prêt à rouvrir les restaurants, moyennant le fait que soient respectées les distances sociales, avec la possibilité, si la salle est assez grande, de voir se réunir cinq, dix, quinze, vingt, voire plus de personnes dans ces établissements. Qu'en est-il si deux familles veulent se réunir à titre privé, mais en étant plus de cinq personnes? On sait qu'aujourd'hui la limite de cinq personnes s'applique aussi au cadre privé. Qu'en est-il? Est-ce exact que la possibilité d'organiser des réunions privées de familles qui souhaiteraient se rencontrer n'existe pas encore, parce que cela représenterait un rassemblement de plus de cinq personnes?

Berset Alain, conseiller fédéral: Je vous invite, au nom du Conseil fédéral, à accepter cette motion.

Cette dernière demande essentiellement deux choses qui nous paraissent absolument justifiables et justifiées dans la situation actuelle. Elle demande un retour aux affaires et une réouverture par étapes aussi rapide que possible; c'est le premier élément. Deuxièmement, la motion demande que cela se fasse avec des concepts de protection préparés par les branches, parce que nous savons très bien que les recommandations générales de l'OFSP ne suffisent pas. Si on doit appliquer simplement lesdites recommandations – notamment le respect des distances –, alors on peut tout laisser fermé, parce qu'il est inimaginable, dans bien des activités, de pouvoir respecter une distance de deux mètres durant moins de 15 minutes. Sans ces concepts de protection, sur la seule base des recommandations de l'OFSP, il aurait été par exemple impossible de réenvisager l'ouverture des salons de coiffure ou d'autres services.

La motion nous paraît donc aller dans la bonne direction. Elle est assez exigeante, parce qu'elle prévoit vraiment qu'on regarde à chaque étape, pour les secteurs qui sont encore fermés, lesquels pourraient rouvrir. On s'engage à faire cette analyse, à regarder ce qui pourrait être rouvert à chaque étape. Je dois vous dire également qu'il y a évidemment – je crois que ce n'est pas contesté – certains secteurs pour lesquels ce sera très difficile. Pensez au domaine de l'événementiel, des grands concerts ou des festivals "open air" par exemple, avec des très grandes réunions publiques. Le Conseil fédéral a déjà indiqué que ces rassemblements étaient interdits jusqu'à la fin du mois d'août. On l'a fait aussi en nous calquant sur ce que font les pays voisins, parce qu'il faut bien reconnaître que tout rouvrir sans avoir le contrôle de la situation de l'épidémie d'une part, et avec les frontières fermées d'autre part, fait peu de sens et pourrait créer une situation relativement chaotique.

Nous devons donc avoir tous les éléments qui sont ouverts en même temps pour pouvoir avancer. Je crois que nous avons pu démontrer, comme le disait le représentant de la minorité, avec les pas du 27 avril et du 11 mai – c'est un pas important –, que nous sommes prêts à aller dans cette direction et ensuite à faire un monitoring.

Ce monitoring est très important. On ne peut pas prendre la responsabilité de faire un vol dans le brouillard; il faut savoir un peu dans quelle direction cela va, surtout si on souhaite stabiliser la situation pour pouvoir donner des perspectives à notre pays et à notre population, notamment celle d'avoir un été aussi stable que possible. Voilà ce que nous vous proposons de faire.



J'aimerais encore répondre à la question posée par M. Juillard. En premier lieu, il appartient effectivement aux branches de faire des propositions. Nous les discutons avec elles. D'ailleurs, je dois vous dire que, pour la restauration, c'est très avancé, nous allons dans la bonne direction. Le travail avec la branche se passe très bien.

On ne peut que difficilement empêcher un secteur de publier ce qu'il imagine être juste en termes de concept de protection. Les branches qui le font avant d'avoir mené la discussion avec les autorités fédérales – et notamment l'OFSP – s'exposent naturellement à ce qu'une évolution soit ensuite encore nécessaire.

AB 2020 S 216 / BO 2020 E 216

Nous avons essayé de faire au mieux, de manière très pragmatique et aussi rapide que possible. Ces concepts de protection sont très importants, parce que les entreprises qui rouvrent n'ont pas envie de le faire sans savoir comment procéder. Elles ont envie d'avoir des indications précises sur ce qu'elles peuvent et ne peuvent pas faire, de façon aussi à savoir ce qu'elles peuvent trouver, de manière créative ou innovante, pour garantir une bonne protection de la santé. C'est donc au bénéfice des branches concernées si cela peut être fait ainsi.

Pour les restaurants, le concept n'a pas encore été publié; il est encore en discussion et en travail. Le Conseil fédéral a cependant fixé les lignes. On ne fait pas de distinction entre restaurants, bars et autres; ce sont les lieux publics où l'on peut prendre des consommations, manger ou boire quelque chose. Nous avons dit qu'il fallait que les consommations soient prises en étant assis. C'est assurément un des meilleurs moyens pour éviter des rassemblements et les difficultés que cela peut poser en termes de contrôle de l'épidémie. Il ne peut en outre pas y avoir plus de quatre personnes par table. La seule exception est le cas de familles où les deux parents et leurs enfants sont plus que quatre. Mais deux familles avec des enfants ne peuvent pas se mettre à huit à une table, par exemple. Ce n'est pas admis.

Deuxièmement, pour les rassemblements et les groupes, également dans le cas de manifestations privées, nous avons déjà annoncé que nous sommes en train d'y travailler, pour voir quand et comment cela sera possible. Nous espérons le faire aussi rapidement que possible, de façon à donner une perspective d'ouverture par rapport à l'interdiction de rassemblements et de manifestations publiques et privées.

J'espère avoir ainsi répondu à vos questions.

Avec ces arguments, j'aimerais vous inviter à accepter cette motion.

Präsident (Stöckli Hans, Präsident): Der Antrag der Minderheit ist zurückgezogen worden; die Motion ist damit angenommen.

Angenommen – Adopté